



● politique

Présidentielle 2012 : entre espoir et vigilance. Ainsi une page vient de se tourner. Nicolas Sarkozy, Président sortant est sorti. (p 5)



● 1/2 dans le monde, 3/4 à Pôle Emploi

Le harcèlement sexuel au travail n'est pas une violence nouvelle. Le dénoncer, c'est remettre en cause les fondements mêmes du système patriarcal... (p 11)

modes d'emplois



PÔLE EMPLOI FSU

www.snuteffsu.org

Numéro 39 | juin 2012 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

● à Pôle emploi

Oeuvres sociales et culturelles

Le 5 janvier dernier la Cour d'appel de Paris donnait raison au SNU et aux CE de Bretagne et Lorraine. (p 6)

● TEFI

Missions locales et PAIO



En 2011, les mobilisations ont été massives, et les salariées se sont mobilisés pour défendre une autre approche de leur métier que celle de la course aux chiffres. (p 12)

● silhouette

Rose Marie Bouvet

«Chaque semaine, j'ai écrit sur ce que j'ai vu, entendu, des histoires de chômeurs...» (p 4)

● actualité

En abrogeant la loi sur le harcèlement sexuel, le conseil constitutionnel crée un vide juridique qui laisse aux harceleurs champ libre et impunité ! (p 14)

Convention tripartite le pire n'est jamais certain !

Depuis Janvier 2012, près de 160 000 personnes se sont inscrites à Pôle Emploi. Le directeur général préfère travailler sur son projet de plan stratégique visant à dessiner les contours de Pôle Emploi en 2015 plutôt que de mener un dialogue social nécessaire trois ans après la fusion. (p 3)



● en direct des régions

Le corps préfectoral aux commandes de Pôle Emploi ?

Début février, le SousPréfet de Cholet fait irruption... (p 7)

● À lire, voir, entendre

Gardarem lo Larzac, le film!

Ceux qui ont connu les années 1970 se souviennent d'une époque marquée par des luttes populaires... (p 9)

Il y a comme un air nouveau dans le pays...

Il y a comme un air nouveau dans le pays, un sentiment de détente, de respiration après cette campagne présidentielle dure, clivée, presque hystérisée par le Président sortant sorti. On ne cachera pas notre joie, joie emprunte de gravité tant la crise économique européenne est omniprésente, avec la Grèce comme épice.

La situation économique et sociale est difficile et on peut déjà (hélas) projeter que le nombre d'inscrits dans nos services va probablement encore progresser. Les nombreux plans sociaux, suspendus pendant la période électorale, et désormais réactivés, vont alimenter le phénomène.

On sait bien et on ne le répètera jamais assez, que l'une des aspirations profondes du pays est que l'on puisse inverser la situation de chômage de masse et de précarisa-

tion des emplois. La nécessité de changer les logiques économiques, de coordonner des ruptures à échelle européenne, sont liés étroitement à l'objectif de création de centaines de milliers d'emplois. Pôle emploi est à cette échelle un outil absolument stratégique.

L'enjeu est donc bien, que fort des leçons de la période antérieure, le changement soit concrètement, immédiatement mis en œuvre. Pôle emploi doit connaître « un printemps politique et social ».

Car, l'urgence sociale impose un véritable plan d'urgence et comme tout ne sera pas réglé ainsi, il doit être assorti par des mesures à moyen terme. Une loi de programmation sur l'emploi permettrait d'articuler sur la législature les moyens et objectifs.

En tout cas, les ruptures doivent s'inscrire immédiatement. Les orientations du nouveau Président de la République entrent sur plusieurs aspects en contradiction avec les schémas antérieurs plus ou moins bien programmés. Ne serait-ce que sur la volonté réaffirmée à de multiples occasions, de « l'attribution de moyens supplémentaires à Pôle emploi ». La convention tripartite est obsolète et inadaptée, « le plan stratégique » doit être suspendu. Un nouveau cadrage stratégique et opérationnel doit être négocié avec les nouvelles autorités de tutelle. Nous avons besoin de calme, de sécurité, de stabilité, de reconnaissance. Les mesures d'urgence sont aussi à initier au plan interne. La contrainte et les pressions doivent être desserrées tout de suite. La chasse obsessionnelle aux économies ne peut être l'alpha et l'oméga de la politique de la Direction. Pôle emploi est en

première ligne et doit être un modèle du changement. Les services publics et leur reconstruction sont des outils précieux pour retisser l'espoir et le tissu social.

Une de nos interrogations politiques se concentre autour des orientations qui reprennent le concept de « rigueur juste ». Car, de toute évidence, elles pourraient ralentir ou même bloquer les transformations absolument nécessaires. La « rigueur juste » se résumant au final à juste de la rigueur.

Les possibles sont ouverts, et nous ne pouvons envisager un seul instant, que les changements ne soient pas au rendez-vous, avec notamment la conférence sociale sur la croissance et l'emploi comme un rendez-vous incontournable. ●

Le SNU Pôle Emploi FSU

Modes d'emplois
Numéro 39
Juin 2012
1,50 €

Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU - Fédération Syndicale Unitaire - www.snutefifsu.org

Directrice de la publication : Colette Pronost - colette.pronost@pole-emploi.fr • Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Claude Cherblanc - c.cherblanc@orange.fr - et Marie Christine Delmée - mc.delmee@pole-emploi.fr • Comité de rédaction : Colette Pronost; Noël Daucé; Anne Lecoq; Sylvette Uzan-Chomat; Philippe Sabater; Michel Breuvar; Marie-Christine Delmée; Emmanuel M'hedhbi; Anny Barreau; Joseph Romand; Françoise Voisenet; Jean-Charles Steyger; Dominique Simon; Frédérique Payen; Claude Kowal; André Momein; Claude Cherblanc • Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE : 05 55 24 14 03 • Conception graphique : Thierry Palau - www.graphiste-thierry-palau.fr • Illustrations : Michèle Le Bas et Mathieu Colloghan • Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777. N° CPPAP : 0907 S 06 221. Abonnement : quatre numéros par an, 6 €



LE RÉSEAU DE PROXIMITÉ

qui reçoit la confiance du plus grand nombre de CE et de CHSCT

- ➔ Réorganisation du travail, spécialisation, métiers en tension
- ➔ Qualité de vie au travail
- ➔ Santé au travail, risques psychosociaux

POUR

- ➔ Des alternatives viables pour les salariés
- ➔ Des solutions concrètes aux projets de réorganisation
- ➔ Un dialogue constructif entre les acteurs de l'entreprise

contact/ses@secafi.com
Tél. 01 53 62 24 40

www.secafi.com

Un pôle Santé et économie sociale, avec plus de 50 consultants spécialisés

Convention tripartite le pire n'est jamais certain !



Pôle Emploi au bord de l'explosion ▲

À l'heure où cet article est écrit et depuis Janvier 2012, près de 160 000 personnes se sont inscrites à Pôle Emploi. Le directeur général, Jean Bassères, dans ce contexte, préfère, semble-t-il, travailler depuis 4 mois sur son projet de plan stratégique visant à dessiner les contours de Pôle Emploi en 2015 plutôt que de mener un dialogue social nécessaire trois ans après la fusion, préférant déléguer cette tâche au nouveau DGARH. Il justifie cette entreprise par la nécessité de fixer un cap aux agents de Pôle Emploi ainsi qu'à l'institution elle-même.

Faire mieux avec des moyens en baisse

Faisant mine de ne pas s'intéresser aux difficiles moments traversés par le personnel et les usagers depuis déjà trois ans, il s'obstine à se réfugier derrière la nouvelle convention tripartite signée par l'Etat, Pôle Emploi et l'UNEDIC qui est entrée en vigueur en Janvier 2012 pour une durée de trois ans. Lui donnant comme petit nom «LA TRIPARTITE», Jean Bassères prévoit, à travers le plan stratégique, de décliner cette convention de façon opérationnelle dans un calendrier de trois ans.

Et à en croire les intentions affichées, ce plan aura des conséquences sur nos métiers, nos outils mais aussi sur les services rendus aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.

Dans la convention tripartite signée fin 2011 et entrée en vigueur à compter du 1er Janvier 2012, l'objectif central qui est fixé à Pôle Emploi est «de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.» Cela suppose «d'aller plus loin dans l'enrichissement et l'adaptation de son offre de services et de poursuivre les démarches de réorganisation afin d'accroître la part des agents en contact avec le public.»

La fonction support a du souci à se faire

Trois priorités sont, en outre, fixées à Pôle Emploi pour les trois ans qui viennent : «personnaliser l'offre de service, assurer une proximité plus forte avec les territoires et enfin poursuivre les efforts d'optimisation de moyens.» Sur ce dernier point, notons que la convention fixe à 20 00 équiva-

lents temps plein, les redéploiements dans le réseau des agences d'agents et agents travaillant dans les fonctions supports. Ils et elles sont 2300 à être directement concernés par ces mobilités professionnelles et géographiques forcées et commandées par cette convention qui rappelons le, a été votée au Conseil d'Administration de PE le 05/12/2011 par deux voix pour (MEDEF et CFDT), 1 seule voix contre (CGT) et trois abstentions (CFTC, CGC, FO). À ces redéploiements, qui ont des conséquences importantes pour les personnels et nos conditions de travail, il nous faut ajouter les mobilités également for-

Notons que la convention fixe à 2 000 équivalents temps plein, les redéploiements dans le réseau des agences d'agents et agents travaillant dans les fonctions supports.

cées pour les collègues directement touchés par la restructuration du réseau des agences Pôle Emploi, à travers le projet REPERE (Fermetures de 700 agences pour regroupements) qui était, lui, fixé dans la convention tripartite précédente mais dont les effets, liés à la politique immobilière de Pôle Emploi, s'étendront jusqu'en 2014 voire 2016.

La fin de l'intermédiation ?

Du côté de l'offre de services, de grandes modifications sont attendues sur le volet offre de services aux entreprises. Afin de dégager des gains de productivité, pour palier

aux manques de moyens nombreux à tous les étages de l'institution, notre nouveau DG, conformément à la tripartite, devrait, dans son plan stratégique, accentuer le libre-services aux entreprises en développant un peu plus les services par internet, en mettant entre autre une «CVthèque» à la disposition des employeurs qui recherchent des candidat-e-s pour pourvoir leurs besoins. Ainsi, c'est l'intermédiation qui est dans le viseur du conseil d'administration de Pôle Emploi, de l'UNEDIC et de l'État. En d'autres termes, le fait de chercher les gains de productivité en supprimant tout bonnement la relation aux

entreprises et le traitement par des conseiller-e-s qualifié-e-s de leurs besoins de recrutements, va accélérer la dégradation de nos métiers et la déqualification des expertises professionnelles. À travers cet exemple nous voyons combien cette convention tripartite est déconnectée totalement de nos réalités professionnelles mais aussi des besoins des usagers de nos services.

En effet, rechercher à «automatiser» via internet (DOL et Banque de profils) les mises en relation entre une offre d'emploi et un chercheur d'emploi revient à installer le concept de désintermédiation.

Refonder la gouvernance de Pôle Emploi

A vouloir chasser ainsi les coûts pour augmenter la productivité, en diminuant les interventions d'agents au profit d'une automatisation du recrutement, dans un contexte de manque de moyens humains et de conditions de travail fortement dégradées, Jean Bassères nous promet un plan non pas stratégique, mais bel et bien toxique pour nos métiers, le service public, les usagers et les usagers.

Au SNU, nous exigeons une renégociation totale de cette convention, associant une suspension de l'ensemble des transformations en cours, un bilan des trois années d'existence, une remise à plat de la gouvernance actuelle pour laisser place à une démarche qui permette à la fois aux demandeurs d'emplois et au personnel de peser sur les choix arrêtés par la direction, l'État et le CA de Pôle Emploi. Pour se faire, nous demandons dans un premier temps de procéder à un élargissement du nombre de sièges au CA de PE, dans les Instances Paritaires Régionales mais aussi dans les Conseils régionaux de l'Emploi pour donner un droit aux chômeurs et au personnel de débattre et de peser sur les décisions qui les concernent. Le SNU appelle le Directeur Général à revoir dès à présent sa stratégie pour que Pôle Emploi, ses personnels et ses usagers puissent bénéficier de moyens à la hauteur de la situation traversée actuellement des deux côtés du guichet de notre institution. Cette refondation profonde de la gouvernance de Pôle emploi est aujourd'hui une priorité. ●

Jean-Charles Steyger

Rose Marie Bouvet

Pôle Emploi et les chômeurs

« Chaque semaine, j'ai écrit sur ce que j'ai vu, entendu, des histoires de chômeurs et des histoires de la tribu qui les accueillait, qui les convoquait, qui essayait de les placer. Cette tribu, l'ex-ANPE, est la seule tribu à côtoyer en permanence le chômage et le manque de travail. Ces histoires que je notais au jour le jour voulaient rendre compte de la vie quotidienne de cette tribu. Une vie ordinaire bousculée par la crise économique, l'accroissement du chômage. Une tribu perturbée par l'annonce de sa disparition programmée. »



De la recherche tout court à la recherche d'emploi

Docteur en sciences de l'éducation, Rose-Marie Bouvet a consacré sa thèse à un sujet... iconoclaste : « Comment l'école perturbe le travail des élèves. » Un choix pas banal, qui l'a quelque peu « grillée » selon son propre terme. Chercheuse associée au Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie de l'université Européenne de Bretagne – Rennes 2, membre du directoire de la Société Européenne d'Ethnographie de l'Éducation, Rose-Marie Bouvet travaille depuis 2006 à l'ANPE, puis, suite à la fusion de cet établissement public avec les ASSEDICS, à Pôle Emploi. Pendant cinq ans, elle fut enseignante-chercheuse contractuelle, à l'université de Rennes 2, à la Catho de Paris puis à la Catho de l'ouest. En 2005, elle n'a plus d'emploi. Opportunité, hasard ? Elle tente et réussit le concours externe de conseillère à l'ANPE. *J'avais un double objectif : alimentaire, bien sûr. J'ai besoin de travailler, comme tout le monde. Mais aussi la découverte d'un nouveau champ de recherche.* L'association d'une stratégie de survie avec la volonté de continuer son travail de chercheuse.

La découverte

« Ma première affectation était l'agence de Redon, où j'ai bénéficié d'un excellent accueil. Un territoire complexe, à la confluence de 3 départements et de deux régions. » Rose-Marie Bouvet y reste un an, avant de rejoindre l'agence

de Rennes-sud, située dans un quartier populaire. *« Dans cette unité, le collectif était soudé. »* Comme tout nouvel arrivant, ou plutôt, toute nouvelle arrivante, puisque nous sommes plus de 75% de femmes, notre collègue suit la formation initiale. *« Je parlerai plutôt de formatage. L'entretien professionnel doit être très cadré, peu de formation à l'entreprise, dénommée formation commerciale. »*

Avant d'entrer à l'ANPE, notre collègue

« Travailler à l'ANPE offre un point de vue inégalé sur la manière dont les sans-emploi sont traités par la société. La souffrance au travail est confrontée à la souffrance du non travail ! »

la voyait comme une administration. Une fois en poste, elle découvre la relation avec les demandeurs d'emploi. *« Travailler à l'ANPE offre un point de vue inégalé sur la manière dont les sans-emploi sont traités par la société. La souffrance au travail est confrontée à la souffrance du non travail ! Les personnels de l'ANPE tiennent parce qu'ils sont confrontés à pire... »* Rose-Marie a commencé la rédaction de son livre à Rennes-sud, en 2008. *« Une partie de mes collègues savaient ce que je faisais. Je leur ai fait lire et corriger mon manuscrit. Pour eux, ça a été un*

catalyseur. »

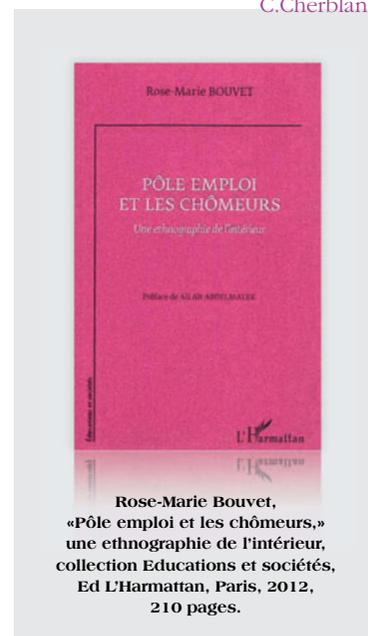
Le choc des « tribus »

Pôle Emploi et les chômeurs est un livre riche et complexe. Ce n'est pas un simple livre de plus sur le service public de l'emploi. Bien sûr, l'ouvrage contient une part de subjectivité et présente un point de vue, ce qui n'est pas anormal. Son intérêt est qu'il ne présente pas seulement, comme son nom l'indique, la relation complexe entre Pôle Emploi et ses « clients », nom donné aux sans-emploi, selon le jargon bureaucratique-commercial en vigueur dans la nouvelle institution. Celle-ci est décortiquée à la lueur de la fusion ANPE/ASSEDICS, officielle depuis le 19 décembre 2008 et le choc des « tribus » issues des deux anciens réseaux, sommées de n'en faire plus qu'une, de gré ou de force. « Pôle Emploi et les chômeurs » n'est pas un ouvrage d'opinion, à proprement parler. Ni un catalogue de revendications. Rose-Marie Bouvet laisse, aux organisations syndicales, le soin d'assumer ce rôle. Il s'agit du fruit d'un travail associant la recherche ethnographique et le témoignage en s'appuyant sur une méthode rigoureuse. Le traitement social du chômage y est traité au travers de la relation avec les chômeurs, et du point de vue de ceux qui en sont chargés. Sur fond de la création de façon brutale, sans concertation, d'une nouvelle institution, Pôle Emploi, à marche forcée. Depuis six mois, l'auteure est mise à disposition d'une mission locale par Pôle Emploi. Ses projets ? Une recherche sur les jeunes ou bien sur les

syndicats.

La lecture de ce livre est doublement salutaire. Pour le grand public, d'abord, qui comprendra mieux que Pôle Emploi est une création technocratique, qui fait, à des degrés divers, bien entendu, deux victimes : ceux qui recherchent un emploi, et les salariés de l'institution. Pour ces derniers, ce livre leur permettra de prendre du recul et de mettre des mots sur leur vécu au quotidien, fait de conscience professionnelle, de sens du service et d'impuissance. ●

C. Cherblanc





Présidentielle 2012

Entre espoir et vigilance

Ainsi une page vient de se tourner. Nicolas Sarkozy, Président sortant est sorti. François Hollande, élu Président de la République, pour la première fois depuis 24 ans, un socialiste est porté à la fonction clef de la cinquième République. Nous n'allons pas bouder notre plaisir car nous avons contribué à ce résultat, avec la FSU, notre fédération. Mais notre joie est aussi pondérée et grave tant la situation politique et sociale est hors du commun.

Un climat malsain

Car sur le fond, au niveau de la crise mondiale, rien n'est réglé, et son épice est désormais au cœur de l'Europe. Ses soubresauts et ses conséquences sont incalculables. La campagne électorale a été d'une rare violence, avec une séquence deuxième tour totalement inédite. Alors que traditionnellement elle était marquée par un mouvement de recentrage, Sarkozy dans une opération de quitte ou double a accentué ses aspects clivants. Il a exacerbé le contenu de sa campagne du premier tour, en se lançant dans une course frénétique à la récupération des voix de l'extrême droite. Cette hystérisation de la culture de l'affrontement conduit à une politique bloc contre bloc. A l'heure où la question sociale dans ses différents aspects - chômage, emploi, licenciements, salaires, retraites - s'est invitée dans la campagne, il a délibérément attaqué les syndicats (partie prenante des corps intermédiaires), frappant tous azimuts aussi bien la CGT que la CFDT (pourant peu réputée pour sa radicalité). Il a fustigé les chômeuses et chômeurs, les précaires, les victimes du système regroupés sous le label des profiteuses et profiteurs de l'assistanat. Les derniers jours servant d'exutoire, avec notamment l'opération du 1er mai. La riposte sociale n'a pas manqué. Des manifestant-es d'Arcelor-Mittal, accueillis devant son triste QG de campagne

à coups de lacrymogènes, jusqu'au déferlement des cortèges syndicaux du 1er mai, que l'on n'avait pas vécu depuis 2002.

De la confrontation à l'affrontement Ce climat là va laisser des traces profondes dans le pays. D'autant plus que, pour la première fois à cette échelle, les digues construites entre une droite républicaine et démocratique et l'extrême droite ont été brisées à l'initiative

Les digues construites entre une droite républicaine et démocratique et l'extrême droite ont été brisées à l'initiative du Président sortant et de l'état-major de l'UMP.

du Président sortant et de l'état-major de l'UMP. La dialectique redoutable de l'original et de la photocopie s'est mise en route, produisant un niveau de votes d'extrême droite inégalé dans le pays. Nous savons que dans le cadre de la crise des phénomènes du même ordre sont à l'œuvre dans plusieurs pays européens. Une sorte de course de vitesse est désormais ouverte en terme d'alternatives entre les programmes de l'extrême-droite ou des droites extrêmes et les réponses anti-libérales radicales, internationalistes, fraternelles refusant les nationalismes rancés, le racisme, le sexisme et les atteintes aux libertés démocratiques. Nous savons également que le Front National prenant date, pour le troisième tour des législatives, se projette dans un scénario d'implosion de

la droite classique et veut occuper le rôle de principal opposant d'un gouvernement Hollande.

Le syndicalisme occupe donc une place absolument déterminante. Car il doit d'abord assumer ses responsabilités et c'est ce que nous avons fait. Par deux fois nous avons adressé un positionnement clair en direction du personnel. Nous avons eu en retour le plaisir de faire réagir la porte-parole

doit changer. Le changement doit se faire sentir immédiatement pour les usagers et usagers et les personnels. Des mesures d'urgences doivent être prises, redonnant confiance et espoir aux personnels (salaires, conditions de travail, droits nouveaux...). Les minima sociaux doivent être augmentés, la Convention Unedic renégociée... Des moyens supplémentaires doivent être attribués à Pôle Emploi. La convention tripartite étant totalement inadaptée et dangereuse, il faut entreprendre la négociation d'un autre texte de cadrage stratégique et opérationnel. Toutes les lois néfastes doivent être abrogées, l'adhésion à la convention 88 de l'Organisation Internationale du Travail maintenue...

Pôle Emploi en tant que Service Public doit être reconstruit, avec une véritable loi de programmation sur l'emploi pluriannuelle, le Service Public de l'Emploi doit être refondé et développé.

Le syndicalisme a également un rôle incontournable pour faire face à l'extrême droite dans les Services publics, les entreprises, les zones industrielles, les quartiers. Nous nous devons de participer à la construction d'un front large permanent contre le danger fasciste, alliant réflexion et initiatives. L'action syndicale, l'unité syndicale, l'indépendance syndicale font partie des clefs qui vont permettre de construire l'avenir. ●

Noël Daucé

CNGASC
Commission Nationale
de Gestion des Activités
Sociales et Culturelles

Arrêt de la cour d'appel de Paris

● à lire, voir, entendre



Contre les publicités sexistes
Sophie Pietrucci,
Chris Vientiane et Aude Vincent
Éditions L'Échappée

Contre les publicités sexistes

La publicité exploite le corps des femmes pour susciter du désir, générer de l'envie, exacerber les frustrations et rendre le produit à vendre attirant. Soumise aux normes aliénantes d'une beauté stéréotypée, symbole du plaisir sexuel, ou encensant la ménagère passive cantonnée dans sa cuisine, l'image des femmes n'a jamais été autant instrumentalisée. Omniprésentes et conçues pour marquer les esprits, ces représentations modèlent notre imaginaire et participent à la construction des normes de genre : d'un côté, la féminité associée à la jeunesse, à la beauté et à la maternité et, de l'autre, la virilité à la force, à la puissance et à l'action. Loin d'être un art, tout sauf inoffensive, c'est-à-dire perçue au second degré par des consommateurs responsables, la publicité véhicule les pires clichés sexistes et renforce la domination patriarcale. Ce livre en fait la démonstration. ●

Le 5 janvier dernier la Cour d'appel de Paris donnait raison au SNU et aux CE de Bretagne et Lorraine : l'article 44 de la CCN est illégal en ce qu'il prévoit la mise en place d'une Commission Nationale de Gestion des Activités Sociales et Culturelles (CNGASC) chargée de gérer une partie de la dotation ASC destinée aux CE. Cette décision de la Cour s'appuie sur l'argumentation développée par le SNU et les CE.

Pôle Emploi contraint de revenir à la légalité

Le jugement impose le versement de la totalité de la subvention aux CE. Ces derniers ont le monopole de la gestion des ASC. Eux seuls peuvent décider d'en déléguer la gestion et uniquement au CCE. Dans la précipitation à vouloir conclure une convention collective en 2009, la direction générale et quelques syndicats ont « oublié » ces principes fondamentaux. L'instauration d'une CNGASC illégale manifeste des motivations différentes, selon les syndicats, mais pour certaines bien éloignées des intérêts des salarié-es. Si les signatures de la CFDT et de FO peuvent s'expliquer par la volonté pour chacun de ces syndicats d'occuper la place d'interlocuteur privilégié de la direction générale, celles de la CFTC et de l'UNSA sont beaucoup plus prosaïques. En instituant une commission réservée aux syndicats représentatifs et aux signataires de la CCN, ces syndicats anticipaient la nouvelle loi sur la représentativité applicable en 2013, qui prévoit que seuls les syndicats ayant obtenu plus de 10 % aux élections sont reconnus représentatifs. Avec respectivement 4 et 5 % aux dernières élections, la CFTC et l'UNSA risquent de disparaître du paysage syndical national de PE dès 2013. Ainsi pour ces organisations la défense de la CNGASC relève plus de la survie syndicale que de l'intérêt des personnels.

Le SNU a une autre conception des ASC dans Pôle emploi

Les ASC relèvent de la responsabilité des élu-es qui, tous les trois ans, se présentent aux suffrages des salarié-es. À travers ce principe démocratique, c'est la possibilité pour l'ensemble des personnels de décider eux-mêmes des choix de gestion des activités sociales et culturelles. C'est au nom de cette règle que les Comités d'entreprise ont le monopole de gestion des activités

sociales et culturelles. En instituant l'élection des élu-es des CE tous les trois ans, le code du travail impose le contrôle démocratique des salarié-es sur les choix de gestion des élu-es de CE. La Cour d'appel a logiquement censuré les textes conventionnels litigieux (article 44 de la CCN et accord de gestion du 22 janvier 2010) car ils permettaient à quelques syndicats minoritaires de siéger « à vie » dans une CNGASC chargée de gérer les subventions attribuées par Pôle Emploi aux ASC.

Le SNU est garant des intérêts des salarié-es

Outre son fonctionnement litigieux, la CNGASC et les textes qui l'instituaient avaient l'inconvénient majeur de créer une fragilité juridique sur le montant de la subvention attribuée par Pôle emploi au titre des ASC. En scindant cette subvention en deux parties 1,2% gérées par les CE et 1,3% géré par la CNGASC, Pôle emploi se gardait la possibilité de revenir sur ses engagements conventionnels en supprimant la part versée au niveau national à l'occasion, par exemple, d'une éventuelle renégociation de la CCN. Par cet

arrêt, la Cour entérine définitivement le montant de la subvention totale attribuée aux salarié-es pour les ASC à hauteur de 2,5% de la masse salariale de Pôle emploi.

Le SNU poursuit son objectif de véritable mutualisation des ASC au niveau national

Dès le rendu du jugement, le SNU s'est engagé dans la renégociation de l'article 44 de la CCN et dans la conclusion d'un nouvel accord respectueux des prérogatives de tous les Comités d'Établissement de Pôle Emploi tout en recherchant l'adhésion des autres syndicats. Avec la CGT, le SNAP, SUD et la CFDT nous avons fait des propositions à la direction générale incluant la participation effective de tous les comités d'Établissement à la gestion et à la définition des prestations à mettre en œuvre au niveau national. En attendant la conclusion d'un accord ambitieux pour l'ensemble des personnels, le SNU prendra ses responsabilités dans chaque CE pour que les salarié-es puissent bénéficier des prestations auxquelles chacune et chacun ont droit. ●

Michel Brevart

En instituant l'élection des élu-es des CE tous les trois ans, le code du travail impose le contrôle démocratique des salarié-es sur les choix de gestion des élu-es de CE.





Le corps préfectoral aux commandes de Pôle Emploi ?

Début février, Jean-Marie Nicolas, le Sous-Préfet de Cholet fait irruption dans la réunion de service de l'agence de Cholet Bons Enfants, pour fustiger l'équipe Locale de Management et les agent-es abasourdi-es, sur la conduite de l'opération de recrutement concernant Michelin. Alors que toute l'équipe de PE de Cholet Bons Enfants s'est mobilisée afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins de recrutement de l'employeur, le discours tenu par le sous-préfet du Maine et Loire a remis en cause leur professionnalisme.

Le sous préfet de Cholet, franchit la ligne jaune

Le personnel de l'agence de Cholet s'est senti véritablement agressé par la remise en cause de son travail et les propos parfois outranciers du Sous-Préfet. Ses propos, en décalage total avec la Charte Marianne pourtant liée aux Services Publics- réclamaient de mieux « tamiser » les candidatures envoyées à Michelin, ajoutant que les agent-es dépensaient beaucoup trop d'énergie, parce que l'essentiel était d'être efficient. Le Sous-Préfet n'a pas voulu écouter les arguments des agent-es, et a quitté la salle en « promettant de repasser les voir ».

De mémoire de professionnel, ce type d'intrusion extérieure dans le travail des conseiller-es Pôle emploi est sans précédent et peut être caractérisé de « violence institutionnelle ». Nous ne pouvons que nous étonner d'une telle attitude de la part d'un membre du corps préfectoral, chez qui on est en droit d'attendre plus de maîtrise et de déontologie. Les préfets et sous-préfets sont-ils les nouveaux directeurs territoriaux ? En début d'année déjà, le Ministre Xavier Bertrand avait pris sur lui de convoquer l'ensemble des directrices et directeurs territoriaux... sans passer par les Directions Régionales ! À n'en pas douter, l'Elysée, s'inquié-

tant des mauvais chiffres du chômage, cherchait par tous les moyens de recouvrir un semblant de pertinence... en mettant sous pression les agent-es et la ligne managériale dans son ensemble.

Et après ?

L'histoire ne dit pas si ce type d'agissement dont a fait preuve le sous-préfet, est un acte isolé ou un test, à reproduire à grande échelle. Les agent-es de Pôle Emploi ont déjà fort à faire pour atteindre des objectifs qui changent au gré des « stops and go » gouvernementaux et assurer le service que sont en droit d'attendre les usager-es de PE, sans en plus supporter les attaques injustifiées des représentants de l'État. Quelle sera l'étape suivante ? Afficher dans le hall l'employé-e du mois ? Obéir aux commandes de grands groupes commerciaux ? Repousser aux calendes grecques les besoins des TPE/TPI ou PME/PMI, qui redoutent moins le blason des élu-es ou mandataires locaux ?

Gérer une fois de plus les urgences, sans tenir compte des besoins des usager-es de PE ? Un collègue me disait « ça fait 21 ans que je travaille à Pôle Emploi jamais je n'avais connu un tel mépris et une telle humiliation ».

Nous non plus... ●

Valérie Hoingne



● la rubrique à Désirée Ductible

Non le 8 mars n'est pas une fête !

En ce matin du 8 mars, à 7h le radio-réveil sonne, branché par je ne sais qui sur radiomacho, le sexiste tant qu'il en faut: "et aujourd'hui, la journée de LA femme..." Ben voyons! Non seulement c'est pas LA femme mais les femmes - et oui, nous sommes plurielles - mais en plus, et pour votre gouverne, c'est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes. J'éteins radiomacho et puis voilà un coup de telephone:

- "Allo, pourrais-je parler à Monsieur Ductible?"
- C'est Madame Ductible, je vous écoute.
- Est-ce que Monsieur Ductible est là?
- C'est Madame Ductible ici!" Je persiste et hausse le ton.
- "Ici votre concessionnaire exclusif, nous vous présentons la nouvelle Phallus diesel de chez Citropeunault..."

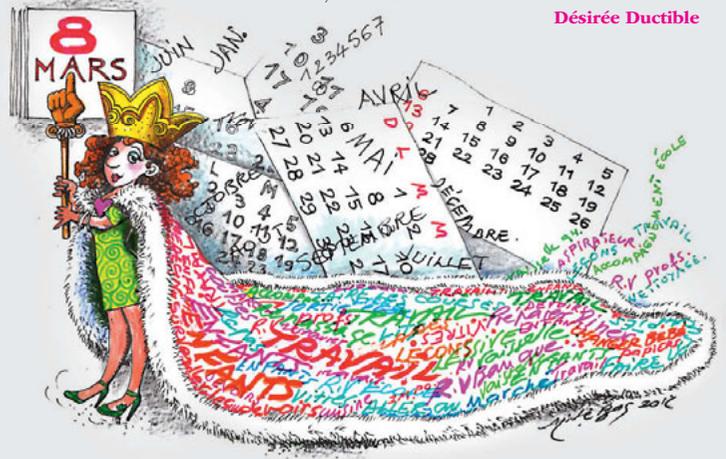
Là, y'en a marre, la journée commence vraiment mal. Allez allez, je ne vais pas me gêner la journée avec ces heureux gagants de la connerie misogynne. Direction, le boulot. Là, stupeur! Sur chaque bureau de femme, une rose! Faut pas pousser. Dans ma boîte, on célèbre la femme comme on fête la musique, c'est la dégringolade vers le pire du pire. C'est pas une rose que j'veux, c'est une véritable égalité salariale, c'est 20 ans de rattrapage salarial et de carrière en berne!

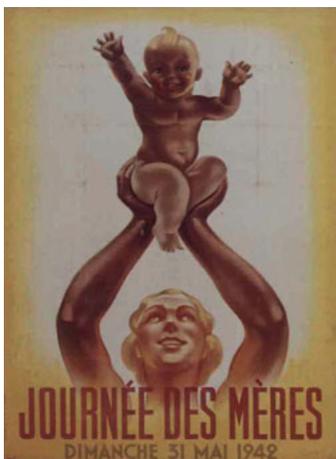
Début d'après-midi, ma directrice arrive, "Mme Ductible, y'a la crèche qui a appelé, faudrait qu'vous alliez chercher votre petit dernier, il a de la fièvre". Je bous! J'appelle la crèche:

- "Mme Lariflette? Mme Ductible, est-ce que vous savez que cet enfant a aussi un père, et si vous lisez sa fiche, c'est son père qui est inscrit comme personne à appeler, il travaille à deux minutes de la crèche.
- Ah pardon, c'est l'habitude!
- Ben voyons, faudrait peut-être les changer les habitudes!"

Bref, mon cher et tendre gère la fièvre et la garde du chenapan. Décidément y'en a vraiment pas beaucoup des hommes sortis des cavernes. Mais il y a le mien, qui m'attend à la manif'. Aujourd'hui et chaque jour, des raisons il y en a toujours de lutter toutes et tous, ensemble; contre cette société patriarcale et phallogocentrique. Alors debout les femmes, libérez-vous de vos entraves ! ●

Désirée Ductible





La femme vue par le régime de Vichy ▲

1940-1942

Quand les discriminations constituaient un axe central des politiques de l'emploi

Au deuxième semestre 1940 le nombre de chômeuses et de chômeurs officiellement recensé dépasse le million. Il est inférieur à cent mille à la fin 1942. Pour parvenir à un tel résultat, le régime de Vichy, de son propre chef, en s'appuyant sur son idéologie réactionnaire, a eu recours à divers moyens dont une politique discriminatoire jamais atteinte jusqu'alors.

Selon le sexe

Une politique de discrédit du travail féminin est lancée. Les femmes mariées ou vivant en couple sont fermement incitées à retourner au foyer et dissuadées de rechercher un emploi. Les lois du 11 octobre 1940 sont particulièrement régressives dans le secteur public : débauche des femmes mariées ou ayant atteint 50 ans, frein à l'avancement des femmes titulaires célibataires ou chargées de famille avec l'instauration de quota par administration et niveaux hiérarchique, avec la consigne explicite, « pas de femmes chefs de bureau », interdiction de titularisation des auxiliaires, encouragement au départ en vue du mariage à des jeunes fonctionnaires de moins de 28 ans dotées d'un pécule à cet effet. Les emplois ainsi « libérés » sont attribués à des actifs masculins et les femmes ainsi sorties de l'activité ne peuvent pas prétendre à un autre emploi et ne sont pas comptabilisées comme chômeuses. Tout juste accepte-t-on qu'elles puissent postuler à de petits travaux à temps partiel ou d'appoint à condition qu'ils soient « assez près du domicile conjugal pour qu'elles puissent vaquer aux soins du ménage ».

On retrouve le même esprit dans le secteur privé où les préfets, dans un télégramme envoyé dès le 7 juillet 1940, se voient notifier d'appliquer l'ordre de licenciement : les femmes, sauf les veuves de guerre, les femmes de soldats non encore démobilisés, les femmes célibataires privées de ressources, les femmes des entreprises à main d'œuvre traditionnellement féminine.

Heureusement l'ensemble de ces textes ne produit pas tous les effets attendus. Il se heurte d'abord à la

résistance d'un certain nombre de femmes dont les archives ont gardé la trace. Les administrations elles-mêmes signalent la désorganisation des services à la suite de l'application de ces nouvelles règles, voire le manque de zèle de certains chefs de service dans leur mise en place. Mais c'est surtout la situation économique qui apporte un désaveu cinglant à cette politique. En effet, à partir de la fin 1941, une pénurie de main d'œuvre industrielle rend caduques une partie des mesures précédemment prises. On le voit, le gouvernement de Vichy a poussé au paroxysme la division sexuelle du travail en cherchant à limiter de plus en plus le rôle des femmes à un travail domestique.

Selon la "race"

La main d'œuvre d'origine coloniale est aussi une des principales victimes. Il s'agit surtout des « noirs et des annamites », appelés dès 1938 pour contribuer à l'effort de guerre. Au nombre de 20.000, ces populations sont encadrées et contrôlées dans des « groupes de travail indigène ». Employées dans des travaux ruraux ou forestiers, peu rémunérés, elles sont mal logées, mal nourries et mal vêtues (pas de souliers, pas de vêtements chauds). En outre ces personnes sont souvent en butte à l'hostilité de la population. Quant aux Maghrébins-es, 15.000 sont « rapatriés » en Afrique du Nord, 5000 autres restant en métropole.

Les étrangères et étrangers eux sont expulsés ou mis aux travaux forcés contrôlés. Dès juillet 1940, femmes et hommes réfugiés politiques, principalement républicain-es espagnols, sont reconduits-es aux frontières.

Parallèlement, en zone occupée, les Allemands regroupent les personnes réfugiées politiques des diverses nationalités dans des camps dont on sait l'usage sinistre qui en sera fait plus tard. Les personnes étrangères non internées sont tenues de se faire recenser entre 18 et 55 ans. Celles sans travail sont incorporées d'office dans des « compagnies encadrées » et affectés en priorité « aux travaux dangereux et insalubres pour la race

Le gouvernement de Vichy a poussé au paroxysme la division sexuelle du travail en cherchant à limiter de plus en plus le rôle des femmes à un travail domestique.

française » à savoir la chimie et la métallurgie et certaines activités en déficit (mines, agriculture).

Parallèlement se met en place une politique de dénaturalisation. Ainsi 15.114 personnes naturalisées depuis 1927 se voient retirer leur nationalité française, dont 6307 « israélites ». Ces dernières sont chassées notamment de la fonction publique ainsi que des professions intellectuelles et économiques où des quotas drastiques leur sont appliqués (simple « tolérance » de 2% en général).

Selon l'âge

« Pas encore déformés par l'individualisme » et donc plus facilement influençables, les jeunes constituent une autre cible. Tout en reculant leur moment d'entrée sur le marché du

travail, le régime cherche à les endoctriner. Les jeunes démobilisés de 1940 et ensuite ceux en uniforme des chantiers de jeunesse reçoivent pendant 9 mois des leçons de civisme, de morale et d'histoire à base de propagande bien plus que d'apprentissage technique. 80.000 jeunes, chaque année sont ainsi exemptés de recherche d'emploi.

Un peu plus de 80.000 autres jeunes de 14 à 24 ans ayant quitté l'école obligatoire et sans emploi rémunéré sont « occupés » 8 heures par jour pendant 3 à 24 mois selon leurs capacités dans les centres de jeunes travailleurs et travailleuses. Après 3 mois d'accueil, ils sont ventilés vers des chantiers de jeunesse encadrés, le pré-apprentissage, une formation qualifiée ou dans des centres d'assistance par le travail. Les jeunes travailleuses « aptes », sont orientées vers l'enseignement ménager, la puériculture ou certains métiers féminins du vêtement.

Enfin chômeuses et chômeurs intellectuels sont utilisés à la vacation dans les préfectures pour des tâches de contrôle du ravitaillement, de voirie, d'assainissement, d'enquêtes diverses sans oublier, pour les plus « fiables » d'actions de propagande en faveur du régime.

Vichy a ainsi joué à la fois sur la peur du chômage et sur son orientation idéologique raciste et sexiste pour faire accepter l'inacceptable et pour exclure du marché du travail les plus vulnérables. À partir de l'invasion de la zone sud fin 1942 sa capacité à imprimer sa marque ne sera plus la même. Mais cela dépasse le cadre de cet article. ●

Joseph Gabriac

Gardarem lo larzac !

Ceux qui ont connu les années 1970 se souviennent d'une époque marquée par des luttes populaires. Le Larzac en fait partie. D'abord parce que cette lutte est originale et menée par des paysans, contre l'État et l'armée pour garder leur terre, ensuite par sa durée : plus de 10 ans. Le film de C. Rouaud reprend des images d'archives, souvent en noir et blanc, comme la télévision de l'époque, des interviews des acteurs de ce conflit. Mais il permet de comprendre sa naissance, son évolution et ce qui a fait la force de ce mouvement. Ces hommes et ces femmes vont s'engager dans un conflit pour défendre leur terre, dans un magnifique paysage sauvage.

La naissance d'un vrai mouvement de résistance

Nous revivons des faits, nous ressentons les émotions. Tout commence en 1971 lorsque le gouvernement de l'époque, avec comme ministre de la défense, Michel Debré, décide de l'extension du camp militaire du Larzac passant de 3 000 à 17 000 hectares. Ce qui revient à détruire 103 exploitations, la plupart pratiquant l'élevage des brebis.

Ces paysans qui, comme le dit l'un d'eux, sont plutôt de droite, vont à la messe le dimanche ne se connaissent pas et ne font pas de politique ! Ils ne savent pas dans quelle aventure ils s'engagent.

Mais devant la disparition de leurs exploitations donc de leur vie, décidée par l'État, ils passent un pacte et font le serment de ne pas vendre leur terre. La première manifestation rassemble 60 000 personnes à MILLAU. Leur slogan ? «Gardarem lo larzac !»

Des soutiens barbus et chevelus !

Très vite le Larzac voit débarquer, pour soutenir les «locaux», en 2 cv et 4L, d'abord les non-violents avec Lanza del Vasto, mais bien vite ils sont rejoint par les «après soixante-huitards», ces étranges barbus des sixties pratiquant l'amour libre, les filles les seins à l'air. Il y a des anars, des Maos, les auto-

gestionnaires, et les cathos de gauche, très en pointe lors des conflits. L'un des leaders des paysans est curé. Et surtout les paysans travailleurs, avec à leur tête Bernard Lambert, qui sera à l'origine de la Confédération Paysanne avec José Bové, venu lui aussi sur le plateau. Ces paysans sont en révolte contre le puissant syndicat d'agriculteurs, la FNSEA. Ils parlent d'alternative au productivisme agricole.

Les manifestations se succèdent, à Rodez puis à Paris, sous la tour Eiffel... squattée par les brebis ! Non seulement l'État reste sourd, mais déclenche la procédure d'expropriation et fait occuper le plateau du Larzac par la troupe. La lutte devient violente devant les provocations de l'État.

L'imagination au pouvoir !

Les initiatives ne manquent pas : un journal, «Gardarem lo Larzac», à diffusion nationale, occupation d'une ferme achetée par l'armée, construction d'une bergerie sans autorisation, des comités Larzac dans les grandes villes, la vente symbolique de terre, l'occupation des mairies du département par des moutons, la montée à pied, sans bruit seulement celui des bâtons, en tracteurs avec comme slogan, «des moutons pas de canons.» En 1980, les militants renvoient tous leur livret militaire. Le capital de sympathie est énorme. 80 000 personnes parti-

cipent au premier rassemblement sur le plateau, venues de toute l'Europe. Présents aussi les LIP. En 1985 ils offrent symboliquement des terres à la communauté Kanake de Jean Marie Tjibaou. La lutte se durcit : ils connaîtront les tribunaux, la prison pour les meneurs, des coups de la part des CRS. L'unité des 103 sera sans faille même lors du plasticage d'une ferme.

Un vrai feuilleton qui s'achèvera par la victoire le 10 mai 1981. François Mitterrand tiendra sa promesse, alors qu'en pleine campagne électorale de 1974 il s'était fait caillasser lors de sa venue sur le plateau.

Après la victoire, la lutte continue

La lutte se poursuivra sur le terrain contre l'organisation mondiale du commerce, l'OMC et sera le berceau de l'altermondialisme. En 2003 nous étions plusieurs du SNU parmi les 300 000 manifestants à vouloir construire un monde solidaire.

A travers cette action collective, des femmes et des hommes sont devenus des militants politiques et surtout solidaires. Recherchant à élargir leur combat. Comme beaucoup de militants à cette époque, ils voulaient construire concrètement, à travers l'action, une société solidaire et démocratique. Certains en rêvent encore, mais la période n'est pas comparable... Ce film est



Tous au Larzac :
gardarem lo larzac !
Un film de Christian Rouaud

une véritable bouffée d'air frais, on ne s'ennuie pas. Il donne l'envie de continuer ce combat juste et pacifique. Un combat emblématique d'une lutte locale qui rejoint les défis planétaires. Ce n'est pas une première pour le réalisateur Christian Rouaud. Il a en effet réalisé un film de même facture sur les LIP. Ce film est bien souvent accompagné de débats dans les salles d'art et d'essai. ●

André Momein

➔ Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snutefifsu.org

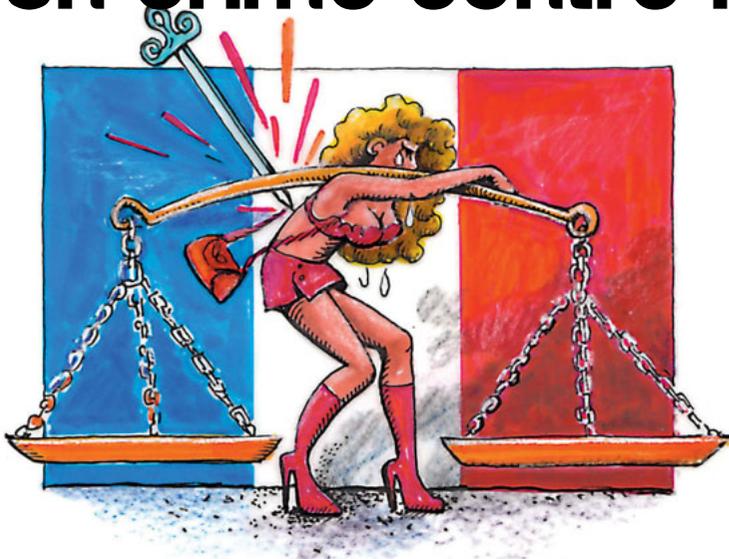


Nos signatures sont vos voix...

Nous ne les braderons pas

● Prostitution : sévices sexuels

La réglementation de la prostitution : un crime contre la dignité humaine



La clientèle prostituée est de toutes les catégories socio-professionnelles, tous âges et toutes situations matrimoniales. Elle est constituée à 94% d'hommes et 6% de femmes. Le recours à la prostitution a des sources et justifications fallacieuses très diverses. Le besoin sexuel irrésistible de l'homme est un mythe au service du patriarcat : l'acte sexuel n'est pas un impératif vital. Il faut travailler à une véritable éducation : à la biologie et surtout à la psychophysiologie, basée sur la connaissance du corps humain, de la psychologie humaine, sur le désir et la frustration.

La prostitution librement consentie ?

Les personnes qui disent se prostituer librement ont des motifs psychologiques et économiques pour le faire. Beaucoup ont subi des violences sexuelles auparavant et ont une image très dévalorisée d'elles-mêmes. C'est la dépendance financière qui est à l'origine de la prostitution. Même s'il y a aliénation volontaire, elle n'en demeure pas moins une aliénation (B. Groult). Mais pas une aliénation comme une autre. La prostitution expose aux coups, tortures, grossesses, IVG, sida, hépatites, viols collectifs,

nouvelles sensations aux prédateurs-clients, les rapt et la prostitution d'enfants augmentent. La réglementation de la prostitution est un fléau sanitaire sans garantie de sécurité. En effet, les clients imposent leur volonté – pas de préservatif – aux personnes qui leur sont livrées. La polytoxico-manie : d'abord droguée et saoulée pour être prostituée, l'usage d'alcool et de drogues devient une « réponse » habituelle pour la personne prostituée, afin de supporter ses conditions de survie.

Les maisons de prostitution sont des prisons pour les femmes exploitées

Elles y sont rançonnées davantage que dans la rue : maintenues dans une dépendance financière et psychologique, souvent assortie de violences. Elles sont mises en concurrence les unes par rapport aux autres, ne peuvent opposer aucun refus aux exigences des « clients ». De plus, comme elles sont sans cesse déplacées, nulle solidarité, nul miroir ni secours humain n'est possible. Elles sont inaccessibles aux associations d'aide. Dans les pays où ces prisons sont légales, la grande majorité des personnes prostituées sont clandestines.

La prostitution légale entraîne une hausse des agressions sexuelles et des viols sur les prostituées ou non, au sein des couples et en dehors, car elle normalise l'usage de leur corps comme instrument de plaisir égoïste, elle entérine la croyance selon

laquelle la femme doit être sexuellement à disposition de l'homme. De surcroît, elle rend toute tentative de travail sur l'égalité entre femmes et hommes impossible puisqu'elle légalise, de fait, l'infériorité des femmes.

Les raisons de la prostitution : domination & business

La prostitution répond aux idées misogynes du patriarcat. L'autre c'est d'abord la femme, blanche ou non, hétérosexuelle ou non, adulte ou non, valide ou non. Il convient donc de la maintenir en état de dépendance, la soumettre par tous les moyens : assassinat, exécution légale, séquestration, torture, viol, prostitution. Sa dépendance financière est l'arme privilégiée pour la soumettre, la priver de ressources, la prostituer ou la maintenir à domicile : travail domestique non payé et assujettissement sexuel. En France, le viol conjugal n'a été reconnu qu'en 1990 !

La prostitution est le 3ème commerce

mondial après la drogue et les armes. Elle génère beaucoup d'argent pour les États qui la légalisent. Il faut travailler sur l'impact de la pornographie sur l'éducation psycho-sexuelle et les rapports femmes-hommes dans la société. Elle favorise les violences faites aux femmes et aux filles, et travestit l'image des relations sexuelles. Pornographie et prostitution participent de la même industrie : les femmes et les filles y sont droguées, battues, torturées et violées pour générer de juteux profits se chiffrant en milliards. Si nous nous félicitons de la réaffirmation de la France comme pays abolitionniste, il faut aller au-delà. Nous sommes en alerte vis-à-vis du lobbying de l'industrie du sexe sur nos politiques, en France et en Europe. Dans notre société l'offensive machiste rejoint l'avidité de l'ultra-libéralisme qui règne en Europe. Elles restent des menaces sérieuses sur nos vies et sur nos démocraties. ●

Leïla SALIERE

déchirures de l'anus, arrestations, harcèlement policier... Qui est vraiment volontaire ? La prostitution légale engendre une augmentation de la prostitution mafieuse, du trafic d'humains, et fait exploser la délinquance. En amenant de nouvelles demandes, la prostitution d'État augmente le trafic d'êtres humains. Pour assurer de la nouveauté, dans et hors les maisons autorisées, les esclavagistes font tourner leurs victimes sur le territoire européen. L'« offre » de corps s'élargit clandestinement et, pour fournir de

Loi du 13 avril 1946 (France) : «La maison de tolérance est inutile, sinon dangereuse d'un point de vue sanitaire. On ne saurait prétendre d'autre part, qu'elle réponde à une nécessité sociale. On peut même affirmer que la maison de tolérance crée la clientèle en faisant naître l'occasion. Bien plus, le contrôle des autorités est couramment considéré comme une sorte de garantie officielle et de reconnaissance publique». Le texte évoquait « un état de servitude contraire à la dignité humaine et à l'égalité des droits entre les sexes. »



Le harcèlement sexuel au travail

Le terme « harcèlement sexuel » vient de l'anglo-saxon et se substitue au terme « droit de cuissage », plus ancien que l'on utilisait en France. Le harcèlement sexuel n'est pas une violence nouvelle. Le dénoncer, c'est remettre en cause les fondements mêmes du système patriarcal, d'où la grande résistance qui s'opère ! Le harcèlement sexuel renvoie les femmes à n'être qu'un corps, une représentation sexuée avec pour objectif de les maintenir aux places auxquelles on a décidé les assigner.

Un rapport de domination

Quand un homme utilise son rang hiérarchique et/ou le pouvoir économique ou simplement le fait qu'il soit un représentant de la caste dominante pour obtenir d'une femme un rapport sexuel, sans se soucier de ses dispositions, il ne la considère plus comme une personne. Elle est réduite au seul statut d'objet sexuel. On est donc bien dans une situation de domination. Celle des femmes, y compris dans sa dimension sexuelle, est bien une question politique. Le harcèlement sexuel au travail peut prendre différentes formes. Les images sexuelles sur le lieu de travail en est un exemple frappant : un salarié qui étale des images pornographiques signifie assez clairement que, pour lui, les femmes se réduisent à un objet de désir.

Quand elles dénoncent ces pratiques – courantes - d'affichages d'images pornos ou de blagues salaces, les femmes sont qualifiées de puritaines, de coincées voire de personnes ayant des problèmes avec la sexualité. De victimes, elles deviennent coupables ! Les partisans du patriarcat utilisent ces manœuvres d'esquives, bien souvent dès que les femmes refusent d'appeler humour ou séduction ces comportements qui ne font d'elles que des choses, des humaines inférieures. Quand on ne les accuse pas d'avoir fantasmé ou même provoqué !

Des entreprises déresponsabilisées

Quant aux entreprises françaises, leur responsabilité n'est pas vraiment engagée et leur devoir de prévention si peu obligatoire est très peu suivi de réelles actions. Selon l'étude du Bureau International du Travail, parue en 1999, la France est l'un des pays où le taux des violences sexistes ou sexuelles sur le lieu de travail est le plus élevé. Une seule association pour que cette réalité change : l'Association contre

les Violences faites aux Femmes au Travail – l'AVFT – qui agit depuis 1985. Marie-Victoire LOUIS : « En tant que sociologue féministe au Centre National de la Recherche Scientifique française (C.N.R.S.), j'ai travaillé sur la division sexuelle du travail, les luttes de femmes, l'évolution du rapport au travail, les contradictions entre féminisme et syndicalisme. Tous ces thèmes m'amenèrent presque naturellement au harcèlement sexuel. Nous avons décidé, en 1985, de créer l'AVFT. »

La responsabilité des entreprises françaises n'est pas vraiment engagée et leur devoir de prévention si peu obligatoire est très peu suivi de réelles actions.

Présentation de l'AVFT, tirée du site de l'association

L'AVFT a pour champ d'action et de réflexion la lutte contre toutes les formes de violences contre les femmes tout en étant spécialisée dans la dénonciation des discriminations sexistes et des violences sexistes et sexuelles au travail. Compte tenu de cette spécificité, l'AVFT s'attache à ce que les employeurs remplissent leurs obligations légales et jurisprudentielles en matière de harcèlement sexuel, de protection et de sécurité des salariées. Elle milite pour garantir la liberté, l'intégrité, l'inaliénabilité, notamment physique et sexuelle, des personnes. Les objets de cette lutte sont notamment :

- De soutenir, de défendre et d'intervenir auprès des victimes de discriminations sexistes et de violences sexistes et sexuelles.
- De dénoncer ces violences, de sensibiliser la population par tous les moyens adaptés et d'agir afin d'impulser des prises de conscience individuelles et collectives.

- De sensibiliser et de former les personnes et les professions ayant un rôle à jouer dans le dévoilement, la prise en compte, la prévention et la sanction des violences sexistes et sexuelles. D'effectuer des recherches, notamment juridiques et plus globalement sur les violences contre les femmes.

L'AVFT et le droit : L'AVFT est notamment à l'origine des lois sur le harcèlement sexuel et de la réforme législative de 2011 du délit de dénonciation calomnieuse. L'association agit pour faire progresser la loi. Sa légitimité est fondée sur sa profonde connaissance de la réalité des violences vécues par les personnes victimes de violence et son expérience des institutions judiciaires.

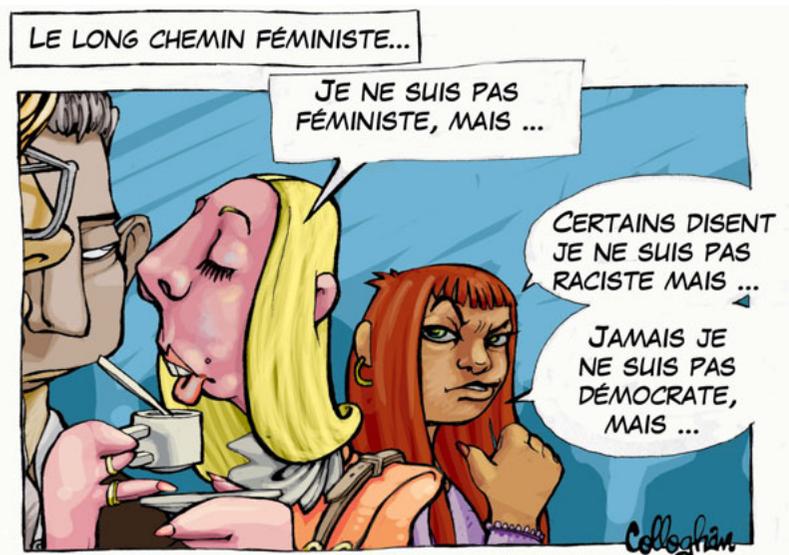
L'AVFT et le monde du travail : L'AVFT anime des formations, de quelques heures à plusieurs jours, destinées aux personnels des professions concernées : police, gendarmerie, inspection du travail, médecine du travail, secteur de la santé, syndicats, etc.

L'AVFT et le féminisme : Parce que le féminisme est le seul mouvement politique qui met à nu, analyse et combat les violences dont les femmes et certains hommes sont victimes, et qu'il faut que ça change, l'AVFT est une association féministe.

Que faire en tant que syndicaliste au SNU ?

- Respecter et faire respecter obligation légale contre le harcèlement sexuel article L-1153 ou L-1154 ou L-1155.
- Le faire figurer dans l'accord égalité professionnelle.
- Revendiquer la mise en place d'une politique de prévention du harcèlement sexuel. Le positionnement de l'employeur a un pouvoir déterminant de découragement des harceleurs.
- Faire en sorte qu'une note de l'employeur ou l'employeuse aux salariées sur la question soit établie et/ou annexée au contrat de travail sur les agissements non tolérés dans l'entreprise.
- Former en son sein une personne référente sur le harcèlement sexuel. ●

Frédérique Payen





● Missions locales et PAIO

État du réseau

En 2011, les mobilisations ont été massives (particulièrement le 23 Juin à Paris), et les salarié-es des Missions Locales ont pris conscience qu'ils-elles étaient en mesure de se mobiliser pour défendre une autre approche de leur métier que celle de la course aux chiffres et aux saisies. Mais depuis, bien peu de choses se sont passées, sinon le refus des employeurs d'augmenter les salaires, la mise en route d'un nouvel Accord National Interprofessionnel (ANI) qui lie les subventions versées aux résultats obtenus pas les structures, et un engagement à l'identique pour le financement des Missions Locales par l'État.

Des salaires quasiment bloqués

Comme chaque année, les organisations syndicales représentatives ont essayé d'obtenir l'augmentation de la valeur du point des salarié-es des Missions Locales. Régulièrement, certaines catégories de personnel obtiennent des avancées dont le ridicule, s'il n'était pas humiliant, prêterait à rire ! Il est alors de bon ton de reconnaître que nous faisons vraiment du bon travail pour pas cher ! Dans le désormais célèbre rapport de l'Inspection Générale des Finances de 2010, il est dit en effet que les finances des Missions Locales sont globalement saines, pour un coût moindre que celui d'autres structures. Et le résultat de cette appréciation ? Le refus d'une augmentation du point par l'UNML lors de la « négociation » de décembre dernier. Les salarié-es du réseau sont des « bons », mais de là à les payer correctement..!

Que penser de ce dispositif que l'on baptise affectueusement "ANI" ?

Le public ? Pour l'APEC, les jeunes cadres, pour le Pôle Emploi, les jeunes diplômé-es et pour les Missions Locales, les jeunes déscolarisé-es et sans qualification. Sur le principe, pourquoi pas ? Après tout c'est notre boulot et tout le monde s'accorde pour dire que nous le faisons bien.

L'objectif ? Réduire le temps où tous ces jeunes sont sans emploi durable ou sans formation. Mais attention ! Si nous

voulons que cette action nous soit répartie, il faudra mettre ces jeunes à l'emploi en 18 mois maximum ! Il est bien connu que ce sont les jeunes les plus éloigné-es de l'emploi qui pourront y accéder le plus facilement.

Les moyens ? Dans le texte, des gros chiffres sont annoncés : 30 millions d'euros, rendez-vous compte ! Dans les

Il est clair cette fois-ci que les Missions Locales n'auront de financements qu'aux résultats, sans pour autant avoir d'augmentation de leurs moyens.

faits, chaque structure chargera une de ses salarié-es de ce nouvel accompagnement individualisé, ou embauchera, pour la durée de cette nouvelle mission, des CDD que l'on pourra jeter par la suite sans état d'âme ! Qui prendrait en effet le risque de mobiliser de véritables moyens financiers pour une action soumise à conditions ?

Le CIVIS du "pauvre"

Soixante jeunes en moyenne par structure auront droit à un rendez-vous par semaine dans les trois premiers mois suivant leur inscription dans ce programme, puis à un rendez-vous par mois dans les trois mois suivants. Cela vous rappelle quelque chose ? Le CIVIS dites-vous ?

Non, ce n'est pas la même chose puisque les jeunes inscrits dans l'ANI ne pourront même pas bénéficier de l'allocation « peau de chagrin » à laquelle ils-elles peuvent prétendre avec cette mesure. Par contre, il est clair cette fois-ci que les Missions Locales n'auront de financements qu'aux résultats, sans pour autant avoir d'aug-

mentation ! Comme dans toute la sphère du Service Public de l'Emploi, faire plus avec moins est une idée qui perdure et progresse...

On se moque des Missions Locales et de leurs publics !

L'emploi et la formation des jeunes ont été des thèmes mis en avant par les candidat-es aux présidentielles ; la période semble donc propice pour exiger de l'État, de nos collectivités territoriales et de nos employeurs des engagements à la mesure des propos tenus. Si les jeunes souffrent du chômage, nous souffrons de ne pas avoir les moyens réels de les aider ! Ce ne sont pas des programmes sans fond(s) qui changeront des « résultats » ! Ce n'est pas en essayant de nous écraser sous des contraintes administratives et budgétaires que nous pourrions améliorer nos accompagnements ! Alors, selon nous, l'heure devrait être à la mobilisation des salarié-es du réseau. Il nous faut travailler à une riposte collective, exiger de nos directions des réponses pratiques sur nos salaires, conditions de travail et accès à la formation, sur la quantité de tâches inutiles qu'on nous impose au détriment d'un accompagnement réel des jeunes, leur démontrer sans relâche que si l'on oublie les Missions Locales (certains vont même jusqu'à préconiser leur disparition), il n'y aura plus grand monde pour penser aux jeunes ! ●

Frédéric Chalangeas
(SNU- Insertion)

Les activités sociales et culturelles du comité d'entreprise



L'article R2323-20 du code du travail précise que « les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise au profit des salariés ou anciens salariés et de leurs familles, comprennent principalement les institutions sociales de prévoyance et d'entraide, les activités sociales et culturelles tendant à l'amélioration des conditions de bien-être, l'utilisation des loisirs et l'organisation sportive ». Cette définition est par nature très vaste et englobe en son sein une multitude d'activités.

Des activités réglementées

Pour être éligible au statut d'activité culturelle et sociale, quatre critères doivent être cumulés : l'activité doit être facultative, ouverte à tous les salarié-es et les membres de la famille, être attribuée sans discrimination (religieuse, raciale...) et surtout améliorer les conditions de bien-être des salarié-es. L'article L 2323-83 du Code du Travail rappelle que « le CE assure ou contrôle la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise, prioritairement au bénéfice des salariés ou de leur famille ». Derrière l'appellation CE peuvent se cacher différentes entités juridiques : comité d'entreprise, comité d'établissement, comité central d'entreprise dès lors qu'il a été décidé de lui confier la gestion de certaines œuvres sociales de manière commune à l'ensemble de l'entreprise, comité inter-entreprises dès lors que des accords de gestion sont institués entre différents comités d'entreprise.

Plus le CE attire d'ayants-droit, plus le CE doit être prudent en matière de gestion dans la mesure où son budget est par nature fixe.

Si les activités proposées sont diverses, les moyens dont disposent les CE sont eux aussi très différenciés : 14 % des comités ont perçu 1,5% ou plus de la masse salariale alors, qu'à l'autre extrême, 9 % des comités interrogés n'ont rien perçu. Ces écarts s'expliquent car le Code du Travail ne prévoit pas de pourcentage de la masse salariale pour financer ce budget, contrairement au budget de fonctionnement.

Prudence obligatoire

Au-delà de ces divergences, des règles de gestion sont à appliquer et la prudence est de mise. Rappelons que les équilibres de gestion d'un CE en matière d'ASC sont tout à fait à part : plus le CE attire d'ayants-droit, plus le CE doit être prudent en matière de gestion dans la mesure où son budget est par nature fixe. Ainsi, l'exercice budgétaire constitue un moyen d'anticiper les dépenses de l'exercice en fonction de la demande des salarié-es mais aussi en fonction des choix de politique sociale proposée par les élus du CE. Une actualisation du budget du CE, en particulier à fin septembre (après les vacances qui constituent bien souvent un pic en matière de dépenses dans l'année), permet là aussi, de s'assurer que le CE dispose de suffisamment de ressources pour boucler son exercice.

De la même manière, la gestion des ASC impose au CE de maîtriser le risque URSSAF. La politique définie par les élu-es du CE a pour objectif d'améliorer les conditions de vie mais ne doit pas être assimilable à une redistribution de compléments de rémunérations.

Des exonérations "tolérées"

La Cour de Cassation s'est toujours prononcée pour l'assujettissement à cotisations des avantages servis par le Comité d'Entreprise, sauf exception (secours attribué de manière exceptionnelle). Cependant l'ACOSS (caisse nationale des URSSAF) accepte sous certaines conditions d'exonérer, par tolérance, plusieurs avantages servis par les CE. Chaque année, les différentes tolérances acceptées par l'ACOSS sont publiées et actualisées, précisant ainsi les plafonds éventuels applicables (sa consultation est particulièrement utile, ce fascicule est consultable sur le site internet des URSSAF).

En matière de risque URSSAF, l'exemple des prêts accordés aux salarié-es constitue bien une activité sociale car il permet d'améliorer leurs conditions de vie. L'octroi de prêts nécessite cependant

En matière de risque URSSAF, l'exemple des prêts accordés aux salarié-es constitue bien une activité sociale car il permet d'améliorer leurs conditions de vie.

que le CE documente sa décision d'attribution : le prêt est une avance qui doit être remboursée selon un échéancier défini, fait l'objet d'un contrat ou d'une convention conclue entre les parties. Il est généralement octroyé sans intérêt.

Une gestion scrupuleuse

L'URSSAF demande parfois l'application d'un taux d'intérêt mais le CE veillera à ne pas faire concurrence aux organismes financiers. Le CE se doit donc de documenter sa politique en matière d'ASC afin d'éviter tout redressement. On retrouve une problématique similaire en matière de chèques vacances : la participation du CE est à moduler en fonction de caractéristiques financières des ayants-droit (tranche de revenu, CSP, quotient familial). Lors d'un contrôle, le CE doit préciser la méthode utilisée pour moduler l'aide qu'il accorde et documenter ses choix. Au-delà de la diversité des pratiques, il existe très clairement un corpus commun de règles de gestion et de bonnes pratiques que le CE doit maîtriser au mieux pour se prémunir tout à la fois contre des situations financières déséquilibrées mais également en matière de risque URSSAF. Un suivi régulier et scrupuleux s'impose donc. ●

SECAFI



Le vote du budget constitue une étape importante dans la vie du CE. ▲

Le budget : le Code du Travail ne précise aucune formalité en matière d'engagement budgétaire. Cela étant, le budget constitue la matérialisation de la politique culturelle et sociale voulue par le CE. À ce titre, le vote du budget est un accord d'engagement de dépenses. Tant en termes de transparence, que de respect de l'engagement de dépenses, le vote du budget constitue une étape importante dans la vie du CE.



De Neuilly à Vichy

Il est de tradition, chez les Présidents de droite de se retirer en leurs terres d'origine ou d'adoption, pour jouir d'une paisible retraite ou y lécher leurs plaies. VGE a continué sa carrière politique dans le Massif Central en tant que Président du Conseil Régional d'Auvergne. Chirac s'est retiré à Paris, certes, mais aussi en son château corrézien, offert par les contribuables de France et de Paris associés. Si le regretté Georges Pompidou, natif du Cantal, n'était décédé d'une cruelle maladie, il aurait fini ses jours à Montboudif, en Auvergne.

Il semble difficile à Nicolas Sarkozy de rentrer en Hongrie. On ne peut lui appliquer immédiatement la double peine, condamnations pénales à venir dans le pays d'accueil, suivies du renvoi dans le pays d'origine. À Neuilly, la place est prise. Une alternative s'offre à lui : le Massif Central, comme tous les anciens Présidents de droite, sauf de Gaulle qui ne faisait jamais rien comme tout le monde.

Entre les deux tours, Nicolas Sarkozy a manifesté sa sympathie aux nostalgiques de la collaboration ? Ça tombe bien ! Il se sentira pleinement chez lui en Auvergne ! Le 10 juillet 1940, lors de la débâcle, sur les 26 parlementaires que comptait la région, 20 ont donné les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, dont un sénateur du Puy de Dôme, un certain Pierre Laval. De plus, les élections municipales se profilent à l'horizon 2014. Vichy s'offre à lui. Vichy est à prendre. J'imagine déjà le slogan : « À Vichy, Sarkozy prend la Pastille ! »

Guy Yotine

Le conseil constitutionnel : "Conseil des sages" ?

En abrogeant la loi sur le harcèlement sexuel, le conseil constitutionnel crée un vide juridique qui laisse aux harceleurs champ libre et impunité !

Les femmes sont les premières victimes des agressions sexuelles et du harcèlement, et une fois de plus, ce sont ces victimes qui sont pénalisées. Nous, syndicalistes du SNU Pôle Emploi FSU, nous insurgeons devant cette décision qui fait reculer les droits des femmes. Le conseil constitutionnel pouvait assortir sa décision, comme il en a la faculté, d'un délai d'entrée en vigueur de l'abrogation jusqu'à une date permettant l'adoption

d'une nouvelle loi. Publier cette décision dans cette période d'élection où il va falloir attendre l'installation de la fu-

Le SNU Pôle Emploi FSU s'associe aux associations féministes...

ture assemblée, est catastrophique pour toutes les victimes, toutes les affaires en cours étant abandonnées. Le SNU Pôle

Emploi FSU s'associe aux associations féministes qui, avec l'AVFT, l'Association contre les Violences Faites aux Femmes au Travail, se mobilisent et demandent au conseil constitutionnel de laisser la loi existante même si imparfaite en vigueur, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle loi. Nous sommes signataires du communiqué de ces associations (voir dessous) et poursuivrons à leurs côtés ce combat nécessaire et plus qu'indispensable ! ●

Frédérique Payen

COMMUNIQUÉ

**INTOLÉRABLE :
LA LOI SUR LE HARCÈLEMENT
SEXUEL A ÉTÉ ABROGÉE !**

NOUS EXIGEONS UNE NOUVELLE LOI !

20 ans après son vote, exigeons un droit juste et efficace !

Le 4 mai 2012, le Conseil Constitutionnel, saisi d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité, a déclaré non conforme la loi sur le harcèlement sexuel et l'a immédiatement abrogée.

La condamnation de Gérard Ducray, ancien secrétaire d'État, ancien ministre, élu municipal, avocat, condamné pour harcèlement sexuel à l'encontre de trois femmes en mars 2011 est, par conséquent, annulée, ainsi que toutes les procédures pénales en cours.

Pour la première fois dans l'histoire des luttes féministes, une loi est abrogée vingt ans après avoir été votée et alors même que l'AVFT avait alerté les pouvoirs publics sur sa non-conformité à la Constitution et sur son inefficacité pour les victimes.

Jusqu'au vote, le cas échéant, d'une nouvelle loi, les victimes sont abandonnées par la justice. Le message d'impunité ainsi adressé aux harceleurs est révoltant.

Le Conseil Constitutionnel : Article 1er.- L'article 222-33 du code pénal est contraire à la Constitution. Article 2.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées au considérant 7. Article 3.- La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française et notifiée dans les conditions prévues à l'article 23-11 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 susvisée. Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 3 mai 2012, où siégeaient : M. Jean-Louis DEBRÉ, Président, M. Jacques BARROT, Mme Claire BAZY MALAURIE, MM. Guy CANIVET, Michel CHARASSE, Renaud DENOIX de SAINT MARC, Mme Jacqueline de GUILLENCHMIDT, MM. Hubert HAENEL et Pierre STEINMETZ.

Nous, associations et collectifs féministes, organisations syndicales, partis politiques sous-signés, exigeons une réforme des dispositions juridiques relatives au harcèlement sexuel.

NOUS NOUS MOBILISERONS JUSQU'À CE QU'ELLE SOIT RÉALISÉE !

Paris le 4 mai 2012

Pour être signataire de ce communiqué:

Pour les associations, organisations, partis : marchfem@rezisti.org

Pour les signatures individuelles : <http://www.change.org/petitions/immédiatement-une-nouvelle-loi-rétablissant-le-délit-de-harcèlement-sexuel>

Que devient la Grèce ?



Le peuple Grec en colère ! ▲

L'adhésion de la Grèce à l'UE date de 1981. Une économie dynamique et une baisse des taux d'intérêts (grâce à son entrée dans la zone euro) permettaient à la Grèce de financer d'importants déficits structurels. Mais la dette publique a toujours été supérieure à 100 % du PIB. La crise économique a particulièrement touché la Grèce. Ses deux principaux secteurs économiques, le tourisme et le transport maritime, ont été sévèrement affectés et ont vu leurs revenus chuter de 15 % en 2009.

Des armes et des jeux

De 2004 à 2009 la Grèce a été dirigée par Kostas Karamanlis (droite) qui a manipulé la présentation du budget avec l'aide de Goldman Sachs grâce aux contrats de change « swaps » qui décalent artificiellement le paiement des intérêts de sa dette, afin de masquer la dette souveraine accumulée. Une partie de celle-ci est dûe aux dépenses militaires contractées auprès de la France et de l'Allemagne. Le lobby militaro-industriel a poussé à des pharaoniques dépenses militaires. Il a eu recours à l'emprunt pour financer l'achat de matériel de guerre. Les grands gagnants dans ce jeu macabre ? Les groupes industriels et d'armement français et américain. Le comble : au moment de la crise, la Commission européenne, les États français et allemand ont exercé d'énormes pressions sur le gouvernement grec pour qu'il ne baisse pas ses dépenses d'armement ! Il a donc préféré augmenter ses déficits publics afin de continuer à s'équiper en armes. Avec 4% du PIB, la Grèce s'est hissée à la 3ème place du classement des pays ayant le plus dépensé en armement durant ses dix dernières années.

Et pour couronner le tout, les Jeux Olympiques d'Athènes en 2004 ont laissé une ardoise de 20 milliards de dollars. La grande messe commerciale

ayant coûté 10 fois plus que prévu. Qui a payé ? Ni la marque à 3 bandes, ni l'empire des boissons gazeuses. Ce sont les Grecs qui ont payé. Le chômage s'est élevé à 10,3 % au quatrième trimestre 2009 contre 7,9 % un an plus tôt. Les jeunes à 20,4 % et les femmes à 14 % sont les plus touchés. La forte inflation a provoqué une perte de compétitivité qui a conduit à un fort déficit de la balance commerciale. Sur une base 100 en 1997, les prix à la consommation sont à 119,2 en 2009 en Allemagne et de 146,4 en Grèce (plus du double).

Les impôts ne sont pas payés

En Grèce l'administration fiscale est inconsistante au point d'être incapable de tenir un cadastre ce qui empêche la perception des taxes qui existent dans les autres pays de l'UE. Enfin deux institutions - l'église orthodoxe et les armateurs - sont pratiquement exclus de l'impôt. En d'autres termes les principales sources de revenus industriels et financiers. L'évasion fiscale est estimée à 20 milliards de dollars par an.

Suite à une multitude d'événements, dont le peuple grec n'est pas responsable, la dette de l'État s'élève à 350 milliards d'euros soit 158 % du PIB à la fin de 2011. Le risque de « défaut de paiement » (la faillite en langage de bois) devient majeur avec

des effets de contagion sur l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et l'Italie. En fait c'est l'Euro et l'Union Européenne qui deviennent le véritable enjeu.

Quand Papandréou (gauche) arrive en novembre 2009 le scandale des chiffres truqués éclate et l'UE prend conscience du montant de la dette souveraine. Les marchés financiers aussi. Ils imposent à la Grèce des politiques de rigueur drastiques par une série de mesures dont l'application sera étroitement surveillée par les bailleurs de fonds : le FMI et les pays de la zone euro. Parmi les mesures : la suppression des 13e et 14e mois dans la fonction publique, le gel des salaires des fonctionnaires pendant trois ans, la durée de cotisations retraites sera portée de 37 annuités à 40 annuités en 2015, taxe sur les résidences illégales, nouvelle hausse de la TVA qui doit être portée à 23 %.

De l'austérité et des larmes

Depuis de nouvelles mesures d'austérité encore plus fortes ont été prises, avec le neuvième plan de rigueur, qui ont amené la démission de Papandréou, remplacé par un nouveau gouvernement dit d'union qui va jusqu'à l'extrême droite.

La récente restructuration de la dette souveraine Grecque a conduit le FMI

et l'UE à débloquer une aide qui sera tout de suite versée ... aux banques, aux hedges funds et aux assurances. Aucune politique de relance n'est possible.

De nombreux services publics comme la santé ne sont plus, ou mal assurés, et on assiste à des « vacances de direction » (les patrons disparaissent) dans des entreprises avec comme corollaire les salaires qui ne sont plus versés. Autour d'Athènes des entreprises sont occupées et dans certains cas elles sont remises en route comme c'est le cas pour le journal Elefthertypia, « le journal de la liberté », qui est ressorti sous le contrôle de sa rédaction. Dans le nord, autour de Thessalonique, plusieurs hôpitaux se sont déclarés en autogestion pour assurer le service public de la santé.

Un climat tendu est sensible. La récession s'est installée durablement et les faillites aussi. Ce que les agences de notations ont sanctionné explicitement en baissant un peu plus la note de la Grèce ce qui équivaut à la condamnation d'une orientation économique sans issue.

Les récentes élections législatives ont sanctionné les partis traditionnels qui assuraient des majorités gouvernementales. La Grèce est dans la tourmente. ●

Claude Kowal

20 M\$

Les Jeux Olympiques d'Athènes en 2004 ont laissé une ardoise de 20 milliards de dollars.

119,2 %

Sur une base 100 en 1997, les prix à la consommation sont de 119,2 en 2009 en Allemagne et de 146,4 en Grèce.

158 %

La dette de l'État s'élève à 350 milliards d'euros soit 158 % du PIB à la fin de 2011.



66% des Françaises et Français jugent les moyens donnés aux fonctionnaires insuffisants,

Une bonne nouvelle !

L'opinion des Français à l'égard des fonctionnaires, résultat d'une enquête réalisée par TNS-SOFRES en face à face pour la FSU (13-14 avril 2011). Échantillon national de 1000 personnes, représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus.

Cette enquête nous parle de plus d'un titre, d'abord parce que nous travaillons toutes et tous dans un service public et que plus de 9400 salarié-es sont des agent-es publics relevant du statut public 2003 (ex ANPE), (à la date du 20/06/11). En décembre 2010 selon un sondage IFOP, 76% des fonctionnaires pensaient que les Françaises et Français ont une mauvaise image de la Fonction Publique. Or, 4 mois plus tard un sondage, à l'initiative de la FSU, contredit totalement ce sentiment d'appréciation négative que les fonctionnaires portent sur eux-mêmes.

Une appréciation plutôt positive

Une large majorité des personnes sondées juge les fonctionnaires « honnêtes » 75%, « compétent-es » 67%, « au service du public » 67%, ou à « l'écoute » 63%.

À une question ouverte portant sur l'appréciation du contact effectué auprès des fonctionnaires, les personnes répondant émettent des appréciations (légèrement) en majorité négative. Mais on constate que c'est en grande partie lié à l'organisation des services publics (temps d'attente, lourdeur des démarches, horaires peu adaptés). Les évocations positives dans cette sphère relationnelle relèvent de l'investissement du personnel (bon accueil, amabilité, efficacité, écoute, compréhension, disponibilité).

L'État n'est pas un employeur exemplaire

À la question : « Globalement, diriez-vous que l'Etat est un employeur qui traite aujourd'hui ses salariés ? », 39% des sondé-es répondent favorablement, contre 51% qui pensent que non. Dans un contexte de « guerre contre les fonctionnaires », de recherche d'économie à tout prix avec 300 000 suppression de postes prévues d'ici 2012 (dont 16000 dans l'éducation nationale en 2012) cette réponse est importante.

Les différenciations sociales dans le panel de répondant-es sont intéressantes, concernant l'appréciation négative du comportement de l'Etat : 54% sont du secteur privé ; 59% sont issus de la catégorie cadres, professions intellectuelles ; 59% sont de la tranche d'âge des 35-49 ans.

Des moyens insuffisants

66% des Françaises et Français jugent les moyens donnés aux fonctionnaires insuffisants, dont 69% pour les salarié-es du secteur privé ; 68% pour les cadres, professions intellectuelles ; 77% les employé-es ; 77% les professions intermédiaires ; 74% les 35-49ans.

Le jugement est sans appel sur les responsabilités de l'État employeur et les politiques menées.

« Selon vous, le principe actuel du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est-il une bonne chose ? » Seuls 21% des personnes interrogées répondent

favorablement. 71% désapprouvent la RGPP, dont 86% d'étudiant-es; 79% des professions intermédiaires et 71% des salarié-es du secteur privé. À l'heure d'une révision générale des politiques publiques particulièrement agressive et de la suffisance du gouvernement, ces appréciations donnent du baume au cœur.

La privatisation des services publics en question

« Selon vous, si demain des missions de service publics (comme l'éducation, l'emploi, la santé, la justice, l'environnement, l'équipement) étaient assurés par des salariés du secteur privé, est-ce que cela serait : une bonne chose à 43% ; une mauvaise chose à 45% (dont cadre, profession intellectuelle : 56%). Seuls 12% des personnes interrogées sont sans opinion.

Nous sommes là devant un résultat qui donne une opinion quasiment à part égale. Il faudrait probablement distinguer quelle est la perception de la question ainsi formulée autour de l'axe missions publiques/salarié-es du secteur privé.

Est-ce ainsi que les personnes questionnées comprennent organisme privé, statut d'associations, entreprise privée (pur jus), ou vraiment missions de services publics rendues par des personnels à statut privé.....comme... à Pôle Emploi par exemple pour 85% de son personnel, à la sécurité sociale, à l'AFPA, dans les missions locales ?

Défendre le Service Public

Vaste sujet, on le voit bien, à quelques mois de la clôture du droit d'option. Avec le sentiment que le statut public de 2003 est lui-même un statut dégradé par rapport aux garanties offertes par le statut général des Fonctionnaires (indépendance, égalité, laïcité).

Dans le cadre des prochaines échéances électorales se dessine un cadre de réflexion et de propositions syndicales, peut-être, à reformuler.

Fière du service public, la FSU, première organisation syndicale de la fonction publique d'État a lancé une campagne visant à exprimer son attachement aux valeurs du service public, avec expression de la population et des fonctionnaires eux-mêmes. Déjà dans les cortèges de l'automne 2010, on a vu les autocollants : « Le Service Public On l'Aime, On le Défend » affichés très largement. Aujourd'hui un recueil de témoignages est publié :

« Fiers du Service Public », ils sont extraits des 1000 premières contributions déposées sur le site : www.fiers-du-service-public.fr. Le recueil est préfacé par Stéphane Essel.

À un moment où les agent-es publics sont pointé-es du doigt par le pouvoir en place, la FSU a décidé de prendre le contre pied d'un discours ambiant, culpabilisateur, infondé et destructeur. ●

Noël Daucé

Quel est le choix des coopératives ?

L'hiver dernier, DFDS et Louis Dreyfus Armateurs proposaient aux salarié-es de SeaFrance des licenciements massifs et des baisses de salaires. En réponse à cela, ces derniers ont préféré monter une SCOP qui se proposait de reprendre l'activité de SeaFrance. Sarkozy et le Tribunal de commerce en ont décidé autrement. C'est parce qu'ils osaient demander la non-liquidation de SeaFrance et la continuité en SCOP qu'ils ont dû subir un matraquage médiatique ignoble, relayé par Chêrèque alors que le mouvement syndical se devait de montrer une solidarité sans faille. Fort heureusement, le projet de SCOP SeaFrance n'est pas mort.

D'autres initiatives

Idem à Gémenos (13) où les Fralib (thé de l'éléphant), en contestant à Unilever le droit de fermer leur usine, exigent de conserver leur activité en l'autogérant.

Symptomatique de l'air du temps, les candidats à la présidentielle (et même le gouvernement) ont fait référence explicite ou implicite aux SCOP. Mais des SCOP dans quel environnement ? Pour Nicolas Sarkozy le redressement du pays et des finances publiques passait désormais par la compétitivité, celle-ci se résumant à une baisse du coût du travail. Outre le projet de TVA sociale, une de ses propositions visait à supprimer, pour de bon, la primauté du droit du travail et des conventions collectives sur les accords patron-salariés internes à l'entreprise. Ainsi, un simple accord d'une partie des syndicats ou de salarié-es permettrait de réduire les salaires de tous. C'est fou ce que la crise autorise...

Le taux de survie des SCOP.

Cette « coopération » n'est pas la nôtre, c'est celle du renard dans le

poulailler. Dans cette période de ralentissement économique et de récession l'essentiel est de ne pas céder au chantage des baisses de salaires au nom de l'emploi. La fermeté sur l'emploi et les salaires permet de passer de la défensive à une résistance active et offensive qui envisage un changement salutaire de société dans

La fermeté sur l'emploi et les salaires permet de passer de la défensive à une résistance active et offensive

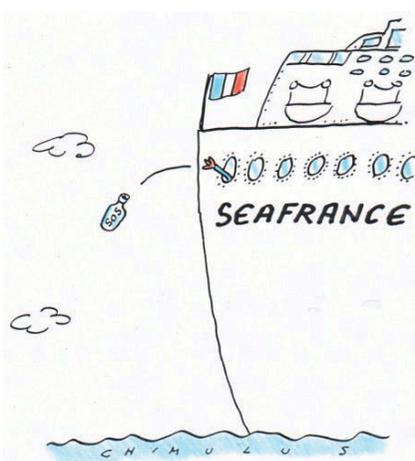
laquelle nous ne serions plus subordonnés sur les lieux de travail mais acteurs de notre propre destin. En se passant des profits des actionnaires, les travailleurs sont les mieux à même pour gérer leur unité de production, comme en témoigne le fait que le taux de survie des SCOP est supérieur à celui des entreprises classiques.

Mais la perspective autogestionnaire ne se limite pas à une addition d'en-

treprises récupérées en coopératives par leurs salarié-es. Fralib le montre, prendre en main la production signifie s'interroger sur la finalité sociale de celle-ci. Au-delà de la sauvegarde des emplois, les travailleurs-euses de Fralib questionnent les composants chimiques utilisés dans la fabrication des infusions, le manque de transparence dans les produits proposés et veulent associer les usagers et les pouvoirs publics : il s'agit de sortir des relations marchandes pures. Les exemples sont multiples qui amènent les salariés des scops à poser la question de la finalité de leur production. Et pas seulement en France.

Un marché d'entreprises en scop se substituant à un marché d'entreprises de capitaux ne saurait constituer une solution en soi. Tout comme la naissance d'une scop est souvent le résultat d'une action de défense de l'emploi, les coopératives tendent naturellement à réduire les relations marchandes afin de garantir la sécurité à leurs membres. Vaste programme. ●

Claude Kowal



3/01/2011 Des employés de SeaFrance devant le tribunal de commerce à Paris.

● à lire, voir, entendre

Une société intoxiquée par les chiffres



Une société intoxiquée par les chiffres

Propositions pour sortir de la crise globale

Marc DELEPOUVE

Éditions L'Harmattan

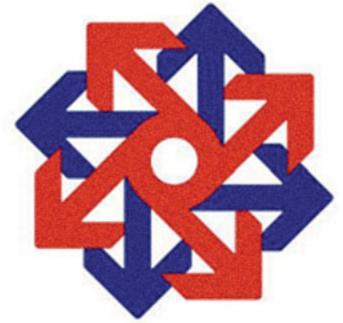
Collection : Questions contemporaines

La crise globale a des racines multiples. Certaines, malgré leur importance, restent peu étudiées et n'occupent qu'une place très secondaire dans le débat public. C'est le cas du langage des mathématiques qui envahit, sans grande résistance, de nombreux domaines où il ne repose sur aucune légitimité, ce qui détériore la capacité à penser le réel et affecte la nature des relations sociales. Cette dérive, doublée d'instrumentalisations et de manipulations des données chiffrées, est une des causes d'une certaine passivité des citoyens, de la défaillance du politique et in fine de la crise globale – environnementale, sociale, économique et financière. L'auteur invite le lecteur à explorer cette thèse. Il convoque pour se faire différents sujets, l'organisation du travail, les retraites, les services publics, la recherche ou encore le réchauffement climatique, avec une étude inédite des scénarios du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC). Le système néolibéral porte une responsabilité première dans cette situation. Une crise du savoir et une forme inédite d'obscurantisme se développent. Leur analyse éclaire des mécanismes d'endormissement des consciences et de relégation de l'humain au second plan, derrière les chiffres, et au service des intérêts des plus riches. Au fil du texte, une synthèse s'élabore et débouche sur l'esquisse d'un projet de sortie de crise et sur une stratégie pour construire une autre Europe.

L'auteur : Professeur agrégé en mathématiques, Marc Delepouve enseigne à l'université de Lille 1 depuis 1992. Membre de la direction de l'association Attac de 1999 à 2009, au début des années 2000 il en était l'animateur de la campagne portant sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il est actuellement responsable du secteur international du Syndicat national de l'enseignement supérieur, le SNESUP-FSU.

● Service Public de l'Orientation

SPO



De quoi parle-t-on ?

La loi du 24 novembre 2009, relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie, instaure un droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelle. Selon ses propres termes, cette loi « vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. » La perspective à première vue très attractive, demande qu'on l'examine d'un peu plus près.

Compétences privées, qualification socialisée

Le sort fait aux «compétences» diffère de celui qui est fait à la «qualification». Cette différence se comprend par cette argumentation du CNPF datant du moment (1997) où l'ancêtre du MEDEF préparait sa mutation dans son projet de «refondation sociale». «La compétence professionnelle est une combinaison de connaissances, savoir-faire, expériences et comportements, s'exerçant dans un contexte précis. Elle se constate lors de sa mise en œuvre en situation professionnelle à partir de laquelle elle est validable. C'est donc à l'entreprise qu'il appartient de la repérer, de l'évaluer, de la valider et de la faire évoluer».

La **sécurisation des parcours** de la loi du 24 novembre 2009, s'apparente à cet argument et permet à la personne en transition professionnelle de transporter avec elle les droits acquis dans son précédent emploi. Il y aurait ainsi une portabilité du financement du bilan professionnel, d'une VAE, ou d'une formation, la durée de la formation se décomptant alors sur le contingent d'heures acquises par le DIF. Un **passport orientation formation**

récapitule en un même document les diplômes, compétences, formations suivies, habilitations, les expériences professionnelles ou bénévoles. Seule limite à la toute puissance de ce nouveau livret ouvrier, l'interdiction faite aux employeurs de refuser l'embauche en cas de non production de ce document. Bien faible barrière qui ne résistera pas à la pression du chômage et de la concurrence pour un emploi.

Il y aurait une portabilité du financement du bilan professionnel, d'une VAE, ou d'une formation

La portabilité organise ainsi les transitions d'une entreprise à une autre des compétences privatisées.

Très différente est la notion de **qualification** qui supposait une socialisation du résultat de la formation ou de l'expérience, attestée par un diplôme délivré sous l'autorité de l'État dont le ou la titulaire pouvait se prévaloir et qui conduisait à son inscription à un niveau de rémunération garanti par les branches professionnelles ou le statut de fonctionnaire.

Mais dans la loi de novembre 2009, malgré la promesse de progression d'au moins un niveau de qualification dans une vie de travail, rien n'oblige l'entreprise qui recrute de tenir compte des acquis de la personne pour la positionner à un niveau de rémunération leur correspondant.

Gouvernance du SPO : le new management public a encore frappé

Le décret du 5 mai 2011, sous le prétexte invoqué par le rapport Guégot, d'un manque de lisibilité de l'offre d'orientation due à la multiplication des acteurs, prévoit une labellisation de structures organisant localement en réseau le SPO. Cette labellisation s'appuie sur un cahier des charges qui prévoit l'accueil indifférencié de tout public pour garantir un continuum entre l'orientation, la formation et l'emploi, tout au long de la vie professionnelle.

On imagine la qualité d'un service s'adressant indifféremment à l'adolescent scolarisé ou au cadre en fin de carrière. L'objectif avoué du rapport Guégot, est d'organiser un rapprochement entre l'école et le monde du travail, autrement dit de permettre

là aussi la privatisation des compétences. La loi LRU poursuit au niveau des universités cette subordination des formations de l'enseignement supérieur aux entreprises.

Cette labellisation concernerait indifféremment organismes privés et publics. Le schéma envisagé est ainsi très proche de celui de l'organisation des Agences Régionales de Santé, dont on a pu voir les effets destructeurs sur la qualité des soins.

Le cahier des charges impose également l'exhaustivité et l'objectivité des informations et le caractère personnalisé des conseils donnés.

Outre que l'exhaustivité en la matière peut prêter à sourire lorsqu'on connaît la rapidité d'évolution des techniques et l'impact des aléas de l'économie sur les secteurs professionnels, on peut être surpris de voir que l'information est considérée comme une matière en soi, une donnée objective sans rapport avec la demande de la personne, ses attentes conscientes ou non, son état, sa capacité à l'accueillir, à en faire quelque chose. Elle peut donc sans inconvénient être dématérialisée.

Nous sommes très éloignés d'une conception de l'orientation dans une prise en compte globale de la

personne. Bien éloignés aussi des notions de médiatisation ou de construction de soi dans le projet. Le rapport Guégot souligne aussi sa volonté de maîtrise des dépenses : la mise en place d'une comptabilité analytique est supposée mesurer tout service à la même aune.

Le Service Public de l'Emploi (SPE) percuté par le SPO

La loi du 24 novembre 2009, le décret du 5 mai 2011, mais aussi les directives européennes, dans lesquelles ces textes s'intègrent, bouleversent le SPE aussi bien du côté de l'AFPA, démantelée, que du côté des Missions Locales et de Pôle emploi.

D'abord parce que c'est la loi du 24 novembre 2009 qui a acté le transfert des équipes d'orientation de l'AFPA à Pôle emploi.

On imagine la qualité d'un service s'adressant indifféremment à l'adolescent scolarisé ou au cadre en fin de carrière.

Ensuite parce que tout laisse craindre l'installation d'un service de l'orientation bas de gamme, à travers une généralisation de «bonnes pratiques». La mise à mal des services d'études laisse la part belle aux exigences, sans vision prospective des entreprises : l'ONISEP, détourné de sa fonction pour mettre en place une plateforme téléphonique d'information, le CEREQ dont les financements sont drastiquement réduits, l'INOIP, englouti dans les méandres de Pôle emploi.

Dans plus d'une région en effet l'UPA ou la CG-PME semblent avoir réussi, à travers les chambres consulaires, à se promouvoir en tête des Cités des métiers, pièces maîtresses des dispositifs. Dans plusieurs régions, PACA, Pays de la Loire, une charte régionale a tenté de limiter les effets les plus perniciosus de cette labellisation. Mais le gouvernement précédent, par la voix de Nadine Moreno, avait demandé une accélération du processus, espérant passer en force avant les présidentielles.

Aujourd'hui, une intersyndicale se construit, interprofessionnelle qui regroupe des syndicats de la FSU, de la CGT Education et de SUD Education, de Pôle-emploi, de l'AFPA et de la formation initiale et continue de l'éducation nationale.

Outre barrer la route à cette mise en pièce des services d'orientation, il nous restera à reconstruire de façon commune une conception émancipatrice de l'orientation. ●

Sylvette Uzan-Chomat
Dominique Simon

Entreprendre autrement

Les sociétés coopératives et participatives. Nées au 19^e siècle, les coopératives ouvrières de production (SCOP) n'ont eu de cesse de se développer. On les trouve dans tous secteurs d'activité (180 conventions collectives), elles sont de toutes tailles : de 2 personnes aux groupes coopératifs de plusieurs milliers de personnes. En France elles sont près de 2000 et emploient environ 40.000 personnes. Depuis leur dernier congrès, elles ont décidé changé de nom et s'appellent désormais les « sociétés coopératives et participatives » avec comme slogan : « la démocratie nous réussit ».

Focus sur ces entreprises particulières

Les SCOPs sont des entreprises confrontées aux mêmes problématiques que n'importe quelle entreprise : la concurrence, les investissements, la gestion des ressources humaines, la stratégie. Pour autant, elles présentent des particularités qui consacrent leur façon d'entreprendre autrement :

- Elles font partie de l'Économie Sociale qui regroupe Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations et représente 7% du Produit Intérieur Brut et 10% de l'emploi.
- Elles appartiennent à leurs salariées dans une proportion minimum de 80 % des parts sociales et de fait sont ancrées sur le territoire et non délocalisables.
- Elles fonctionnent démocratiquement : c'est l'AG des Sociétaires (les salarié-es) qui élit les administratrices et administrateurs qui eux-mêmes désignent leur PDG. Donc, pas de parachutage par des associé-es extérieurs.

- Leurs réserves sont impartageables, leur capital est variable tout en étant non valorisable : ainsi, la part sociale ne change pas de valeur, évitant ainsi toute spéculation.
- Elles ont des obligations légales en matière de rémunération de la part travail, tout comme des obligations légales en matière d'investissements dans le développement.

D'autres pratiques de gestion et de management

Certaines scops ont été créées par des militants syndicalistes il y a plusieurs dizaines d'années et sont toujours en activité. Leur taille peut-être importante. L'une d'entre-elles, que nous appellerons «Multi-Services» (le nom a été modifié, cet article n'est pas un publi-reportage), génère 4,2 milliards d'euros de flux financiers avec 191.000 entreprises clientes. Elle emploie 2.300 collaboratrices et collaborateurs, et est présente dans 14 pays. Cette SCOP de services fonctionne de manière exemplaire. Pas de différences de salaires

entre femmes et hommes à poste équivalent, une échelle de salaire de 1 à 10, des couvertures sociales de haut niveau, un comité d'entreprise dynamique.

Multi-Services est certifiée Iso 9001, Iso 14001, signataire de la charte de l'ONU, travaille sur la Responsabilité Sociale des Entreprises. La RSE est un concept dans lequel les entreprises intègrent des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités. Il s'agit, en quelque sorte, de la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Dans le même esprit, Multi-Services travaille sur la norme Iso 26000 qui définit comment les entreprises peuvent et doivent collaborer à ce même développement durable. Elle est enfin signataire d'une charte de la diversité et œuvre en faveur des personnes handicapées, tant directement que via sa Fondation.

Les résultats de l'entreprise sont répartis comme suit : 45 % distribués aux salarié-es de manière totalement égalitaire (de la personne qui distribue le courrier au PDG), 45 % investis dans le développement, 6 % rémunèrent les parts sociales et le reliquat est donné à une Caisse de Solidarité qui aide les salarié-es en grande difficulté.

L'action sociale et citoyenne en ligne de mire

Le budget formation, qui bénéficie à tous les salarié-es, est 6 fois supérieur à l'obligation légale. Le Groupe Multi-Services soutient des actions citoyennes et engagées. La promotion interne est une réalité et les conditions de travail des salarié-es sont excellentes : soutien d'une crèche inter-entreprises, salle de sport, bureaux spacieux et équipements ultra modernes). Enfin, pour compléter ce panorama, elle œuvre dans le champ de la citoyenneté et de la solidarité.

Multi-Services prouve que l'on peut entreprendre autrement. Sur les plans éthiques, écologiques, mais aussi en matière de pratiques de management. ●

Propos recueillis par la rédaction



Votre vocation
fait votre fierté,
la nôtre est de vous assurer.

GMF

GMF

GMF

GMF

GMF

GMF

OFFRE SPÉCIALE
POUR LES MOINS DE 30 ANS

100 €
OFFERTS*

sur vos assurances
AUTO et **SANTÉ**
Idéal pour bien débuter !

TEMAURBAS

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur **www.gmf.fr**



Assurément Humain

* Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif avant-âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2012. Conditions et détails des prestations dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances R.C.S. Paris 775 691 140
Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Vie, Assistance Protection Juridique et Fidélia Assistance. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9.
Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S. auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.